

SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR L'EXODE DES COMPETENCES

RAPPORT de l'UNION GENERALE des INGENIEURS, CADRES et TECHNICIENS CGT de FRANCE  
présenté par Henri CHEVE

-:~::~:~::~:~::~:-

Chers Amis et Camarades,

C'est à partir de l'exemple de la France et sous l'angle de la formation des Cadres, Ingénieurs et Techniciens des pays en voie de développement, dans les pays à économie de marché, que nous apporterons notre contribution à ce séminaire.

A partir de la description rapide de la situation française en ce domaine, qui fera l'objet de notre première partie, nous serons conduits à soumettre au débat quelques réflexions et quelques propositions quant aux moyens que nous, organisations syndicales d'ICT, pouvons mettre en oeuvre pour combattre cet exode des compétences.

Le gouvernement français a lancé en Janvier 1976 un programme exceptionnel de recrutement d'élèves étrangers dans les disciplines techniques et de gestion (90.000 étrangers au total dans l'enseignement supérieur).

On peut lire dans un rapport officiel du Comité d'Etudes sur les Formations d'Ingénieurs (C.E.F.I.), Comité créé sur une initiative conjointe du Ministère de l'Industrie et de la Recherche et du Secrétariat d'Etat aux Universités, que ce programme est conçu dans "l'intérêt, pour le développement des exportations de biens d'équipement de la France et son approvisionnement en matières premières, de contribuer à la formation et au perfectionnement de cadres étrangers et de promouvoir ainsi une image concrète et positive du savoir-faire français".

Toujours en ce qui concerne la France, les aspects quantitatifs de cette formation sont les suivants :

Sur les 90.000 étudiants étrangers accueillis en France

- 3 % vont en direction des formations de gestionnaires
- 5 % pour les formations conduisant à un diplôme d'ingénieur stricto sensu.

Il est remarquable, par ailleurs, de lire l'aveu suivant, toujours dans le rapport du C.E.F.I. : "Malgré les efforts entrepris depuis quelques années, les interventions effectuées en matières de formation d'étudiants des pays en voie de développement restent dispersées, voire, à l'extrême, individuelles. Elles n'ont pas le caractère de continuité indispensable à l'évaluation des résultats, tant au niveau des institutions françaises que de ses partenaires étrangers.

Elles ne s'inscrivent pas dans le cadre du développement des échanges économiques de la France avec l'étranger, à la différence des pratiques suivies par d'autres pays industrialisés qui intègrent mieux les aspects culturels et économiques".

Un peu plus loin, on peut lire encore : "Il semble par ailleurs que nos formations soient souvent jugées trop générales, leur manque de spécialisation les rendant peu utilisables au retour de l'étudiant dans son pays d'origine".

Il s'agit donc là d'un constat d'échec, de part et d'autre.

Mais cela n'empêche nullement le gouvernement français de continuer à accroître les possibilités d'accueil d'étudiants étrangers. En effet il considère, malgré ces échecs, qu'à court terme ceci représente un élément favorisant les relations politiques et pouvant même devenir une contrepartie plus ou moins imposée à la signature de contrats, qu'à moyen terme ces actions constituent un facteur très positif de pénétration des techniques françaises en conduisant à l'existence d'interlocuteurs ayant une perception à priori favorable des réalisations françaises.

Par ailleurs, on ajoute que sous la réserve du facteur politique, qui coiffe et détermine l'ensemble, on peut observer l'intérêt de traiter préférentiellement les étudiants

- des pays proches du décollage économique,
- des pays stables politiquement,
- des pays aptes à jouer un rôle pilote dans une zone géographique donnée,
- des pays fortement solvables (exportateurs de pétrole)
- des pays vendeurs de matières premières ou acheteurs de produits finis.

On peut ainsi citer la liste des pays visés par le programme exceptionnel de recrutement d'étudiants (en dehors des pays francophones), liste reprise in extenso à partir du document publié conjointement par le C.E.F.I.\* et la Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises (F.N.E.G.E.) : Mexique, Brésil, Vénézuéla, Egypte, Liban, Irak, Iran, Indonésie, Corée du Sud, Singapour.

A ces pays pourraient s'ajouter le Nigéria, le Pakistan, les Philippines, la Libye, l'Afrique du Sud et la Malaisie.

Par ailleurs, lorsqu'on consulte les orientations par secteurs industriels qui doivent être données aux formateurs d'ingénieurs, on constate qu'une place particulière est faite à l'approche sectorielle. En effet, en dehors de domaines de formation reconnus importants pour le développement du pays considéré (ex. : construction de routes et de ports), on prend en considération l'avance technologique du pays développé (ex. : techniques pétrolières) ou les liens de la formation avec les capacités exportatrices du pays développé (ex. : construction aéronautique).

./.

(\*) C.E.F.I. : Comité d'Etudes sur les Formations d'Ingénieurs

Il est intéressant aussi de constater que les différents pays à économie de marché se situent en concurrence par rapport à leurs offres de formation. Cette concurrence n'existe pas seulement au niveau du taux des bourses, mais aussi à celui de la présentation des produits et, pour un pays bien donné, elle est en fonction des positions acquises.

Par contre, au niveau de l'information sur la formation, les pays industrialisés se sont créés des organismes internationaux tels que la S.E.F.I. (Société Européenne pour la Formation d'Ingénieurs) et la F.E.A.N.I. (Fédération Européenne des Associations Nationales d'Ingénieurs).

En ce qui concerne la connaissance et l'évaluation des besoins réels des pays en voie de développement, il faut relever que même lorsque des travaux de recherche sont engagés comme ceux menés par l'A.C.T.I.M. au Venezuela et en Iran, ces enquêtes n'abordent qu'incidemment les problèmes des formations techniques et scientifiques supérieures.

Nous avons le sentiment que la situation créée en France n'a rien d'original et qu'elle est conforme à l'attitude générale des pays développés en la matière.

Toutefois, la liaison entre formation et exode des compétences est trop importante pour que nous en restions au seul niveau du constat.

Que "l'aide" de la France se mesure par un accroissement quantitatif et sélectif est patent, mais il est également patent que cet effort ne reçoit aucun accroissement d'ordre qualitatif : les étudiants étrangers participent aux mêmes exodes de formation que les étudiants français, à part les actions de soutien dispensées quant à l'apprentissage de la langue.

Cette observation nous conduits à trois remarques :

1) L'idéal, nous en avons tout à fait conscience, serait bien évidemment que la formation des étudiants des pays en voie de développement soit réalisée dans le pays d'origine. C'est donc la nature de l'aide qui devrait être modifiée par l'exportation de formateurs bénéficiant de stages d'adaptation au pays concerné. Il nous faut continuer à nous battre pour le maintien de cette exigence. Mais, soyons réalistes, une part de la formation des cadres des pays en voie de développement s'opèrera, pour encore de nombreuses années, dans les pays développés.

2) Dans ce cadre, et c'est la seconde remarque, le problème lié à la formation des étudiants étrangers peut et doit être pris en compte par les organisations d'ICT des pays receveurs. Le rapport du Comité d'Etudes sur les Formations d'Ingénieurs, que nous citions précédemment, dénonçait le caractère trop généraliste de la formation.

Il faut s'entendre sur ce terme. Nous, I.C.T., en France, considérons -au contraire- que l'ensemble des formations techniques, scientifiques et de gestion est étroitement lié à des objectifs relativement immédiats qui sont -pour l'essentiel- ceux des firmes multinationales. Les moules proposés sont rigides, trop rigides pour les étudiants de notre pays ; trop rigides à fortiori pour les étudiants des pays en voie de développemen

La bataille que mènent les organisations d'I.C.T. dans les pays développés, quant à la nature et au contenu des formations, devrait donc intégrer les préoccupations des étudiants étrangers en formation en France.

A cet égard, il nous semble, et c'est une proposition, que la formation des cadres des pays en voie de développement dans les pays développés devrait être négociée non seulement entre gouvernements mais aussi par les organisations d'ICT des pays concernés.

Ainsi, l'adéquation de la formation aux besoins pourrait-elle être mieux assurée.

Ceci implique la mise en oeuvre de procédures contractuelles donnant aux organisations syndicales de nouveaux droits conformes à l'intérêt général.

3<sup>e</sup> remarque : Une telle attitude ne saurait se concevoir en seuls termes de solidarité, mais serait évidemment bénéfique pour les organisations d'ICT des pays développés puisqu'elle leur donnerait argument pour agir de même quant aux tentatives d'uniformisation de la formation des cadres de ces pays, prônée par les firmes multinationales.

Mettre à jour la nécessaire adéquation de la formation aux réalités locales, géographiques, culturelles, tel serait l'enjeu.

Il s'agit bien là de la manifestation d'intérêts réciproques.

Nous avons le sentiment que les problèmes de formation ne recouvrent pas l'intégralité des raisons de l'exode des compétences. Ils en constituent cependant un point essentiel à condition de leur adjoindre l'examen de la question : La formation pour quoi faire ?

Ainsi, se trouve à nouveau posé ce que nous appelons "le rôle social des I.C.T."

Le débat engagé en France sur ce thème, dans la dernière période (débat qui se poursuit), nous apporte au moins un enseignement : c'est à partir de cette appréciation de leur rôle social que naissent chez les I.C.T. les phénomènes de résistance aux entreprises d'asservissement des multinationales.

Mais nous entrons là dans un autre débat et nous proposons de conclure ici cette contribution, modeste, aux travaux de ce séminaire.

Merci de votre attention.

°  
°°     °°  
°